

Questions orales

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT ACCORDE DES FONDS AUX PROVINCES SI LE COÛT DES MÉDICAMENTS N'EST PAS AUGMENTÉ

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, je prends le ministre au mot. Il y a une contradiction dans la loi. Dans sa loi, le ministre accorde 100 millions de dollars, 25 millions de dollars par année aux provinces.

Pour un gouvernement qui veut couper le déficit, le ministre pourrait-il me dire pourquoi il donne 100 millions de dollars aux provinces si cela n'augmente pas le coût des médicaments?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la députée avait raison la première fois. Il s'agit de 25 millions de dollars par année pendant seulement quatre ans. Le temps manque pendant la période des questions pour en parler en détail, mais sont visés 41 médicaments non brevetés dont la production tomberait entre les deux régimes, celui de la loi actuelle et celui de la loi proposée. Je vous assure, monsieur le Président, que les 100 millions compensent largement tout coût supplémentaire...

Des voix: Coût supplémentaire?

M. Andre: Les consommateurs dont parle la députée ne seront pas touchés.

M. le Président: A l'ordre. Le député de Windsor—Walkerville a la parole.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES DISPOSITIONS DU PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui devrait savoir que ce n'est pas pour Washington, mais pour Windsor, Oshawa, St. Thomas, Oakville, St. Catharines et Sainte-Thérèse que combat Ed Broadbent.

Des voix: Bravo!

Des voix: La question.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député va poser sa question, j'en suis certain.

M. McCurdy: Ma question porte sur l'affirmation contenue dans le document du Cabinet qui a fait l'objet d'une fuite il y a deux semaines. Le ministre est-il d'avis que les garanties contenues dans le Pacte de l'automobile constituent un obstacle aux changements nécessaires à cet accord?

● (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député n'a pas compris ma réponse

lorsque j'ai dit que, selon le négociateur en chef des États-Unis, M. Murphy, le fait que le chef du NPD sème la confusion et la crainte servait les intérêts des États-Unis. Il a dit que son témoignage serait très apprécié à Washington et qu'il souhaitait voir Ed Broadbent continuer dans la même veine puisque ses propos renforcent la position de son pays. Nous ne voulons certainement pas que ces négociations se déroulent de la sorte.

Des voix: Ed devrait avoir honte!

M. le Président: A l'ordre. Comme tous les députés le savent, lorsque l'on parle d'un député à la Chambre, on doit le faire dans les termes appropriés.

LES GARANTIES DU PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, puisque vous avez probablement remarqué que la réponse du ministre n'a que de très lointains rapports avec la question posée, je vais donc la répéter.

M. Langdon: Une simple digression.

M. McCurdy: Lorsqu'il a déclaré le 13 novembre que certaines améliorations pourraient être apportées au Pacte de l'automobile, le ministre voulait-il dire que ceux d'entre nous qui pensent que les garanties sont essentielles à la survie de l'industrie se méprennent, comme ce document secret le laisse entendre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, à nouveau le député sème la confusion dans les esprits et c'est absolument injustifié. Je n'ai jamais dit que nous étions sur le point de négocier les garanties, mais ce que j'ai déclaré clairement, c'est que toutes les modifications qu'on envisagerait d'apporter au Pacte de l'automobile—ou à l'industrie automobile parce qu'il sait que certains autres secteurs de l'industrie ne sont pas visés par cet accord—n'auraient pour but que d'améliorer la situation de l'industrie automobile au Canada, qui revêt une très grande importance pour nous. Tant d'emplois et d'exportations en dépendent que nous ne ferons rien qui risque de lui nuire.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA SURVEILLANCE DES DÉTENUS EN LIBÉRATION CONDITIONNELLE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne sa nouvelle politique casse-cou en matière de surveillance des détenus en libération conditionnelle. Pourquoi prend-il des risques avec la sécurité et la confiance de la population en retirant aux professionnels en place la surveillance des détenus en libération conditionnelle pour la confier à des bénévoles?